

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)
Championnats Compet'Lib (Loisirs)
6x6 mixte, 4x4 mixte, 4x4 masculin et 4x4 féminin

Saison 2026/2027

Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

Gestion : manuel.geslin@cdvb77.fr

Présidente de la CDS : marjorie.lecerf@cdvb77.fr

En attente d'approbation du prochain Bureau Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Départementale Sportive.

Préambule

L'engagement dans un championnat loisir implique d'en respecter l'esprit : la recherche de performance et la victoire ne doivent en aucun cas primer sur l'esprit de convivialité qui doit régner entre les équipes. Nous invitons tous les joueurs et responsables d'équipe à faire de leur mieux pour que les compétitions loisir restent agréables et stimulantes pour tous.

Merci de faire en sorte que toutes les rencontres puissent se jouer sur le terrain en recherchant toutes les solutions possibles pour reporter les matchs quand une équipe est incomplète. Lorsque l'effectif de l'équipe est suffisant, l'absence du meilleur joueur ne peut être un motif valable pour reporter une rencontre.

Art. 1 - Généralités

Le présent règlement s'applique à tous les championnats seniors loisir 6x6 et 4x4 organisés par la CDS de Seine et Marne.

Il vient en complément des règlements de la FFvolley et notamment du RGES (Règlement Général des Épreuves Sportives) et du RGLIGA (Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés) en précisant certaines dispositions spécifiques à ce championnat. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales qu'il est nécessaire de lire au moins une fois.

Art. 2 - Engagement des GSA

L'engagement est libre et ouvert à toutes les associations sportives affiliées au CDvolley77 et aux autres associations sportives de Seine et Marne via la GSD77.

Le nombre d'équipe par GSA est illimité.

Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs annuels du CDvolley77.

Art. 3 – Équipes et joueurs

Art. 3.1 – Licences autorisées

Seuls les licenciés **Compét'lib** des catégories masters, seniors, M21 et M18 (avec simple sur classement) sont autorisés à participer aux rencontres. Les licenciés Sans Compétition **Loisirs** ne sont donc pas autorisés à participer à ce championnat !

La participation d'un joueur sans licence lors d'une rencontre entraînera la perte de la rencontre et une amende pour le club (voir tarifs CDvolley77).

Art. 3.2 – Composition d'une équipe

Chaque équipe se compose de 12 joueurs au maximum en 6x6 et 8 joueurs maximum en 4x4 par match. Pour les catégories mixtes, il doit y avoir une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

Les changements d'équipe durant la saison sont règlementés :

- en cas d'absence de la/des joueuse(s) féminine(s), une joueuse d'une autre équipe peut valablement participer à la rencontre, sans autre conséquence.
- en cas d'effectif incomplet, empêchant la rencontre, et seulement dans ce cas, les renforts masculins d'une autre équipe du club sont autorisés à la condition que le joueur n'appartienne pas à une équipe d'un niveau supérieur. En cas de renfort l'équipe ne pourra excéder 6 (ou 4) joueurs.
- tout renfort doit être explicitement annoncé à l'équipe adverse avant le début de la rencontre.

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 5 joueurs en 6x6 ou à 3 joueurs en 4x4).

Une équipe est incomplète si : moins de quatre joueurs en 4x4 ou six joueurs en 6x6 peuvent valablement jouer. Dans ce cas le match ne peut avoir lieu et l'équipe incomplète sera déclarée forfait par la CDS77.

Art. 3.3 – Tenue des joueurs

Les joueurs ont une tenue de sport ne présentant aucun danger ni pour eux ni pour les autres participants. **Les maillots numérotés** (1 à 99) ne sont pas obligatoires mais sont vivement conseillés, notamment en 6x6 pour faciliter le travail des arbitres.

En 6x6, l'éventuel libéro doit porter une tenue différente de ses coéquipiers et être facilement identifiable par l'arbitre (port d'un dossard par exemple).

Art. 4 – Calendrier des rencontres

Art. 4.1 – Implantations initiales

Les rencontres sont implantées en semaine, du lundi au vendredi. Le début de rencontre peut être fixé entre **20h et 21h (horaire VERT)**. Une implantation en dehors de ces horaires reste possible mais nécessitera au préalable l'accord du club adverse.

Les calendriers des championnats loisirs sont disponibles sur l'espace fédéral du CDvolley77 de Seine et Marne :

http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77

Art. 4.2 – Demande de modification du calendrier

Une fois le calendrier établi, les demandes de modifications d'implantation sont autorisées et gratuites.

Nous recommandons de **prendre contact avec les adversaires** avant toute demande de report afin de vous mettre d'accord sur une nouvelle implantation. Chaque saison, un annuaire avec les coordonnées des responsables d'équipes vous a été communiqué. **Merci de ne pas mettre le comité dans la boucle de vos échanges !**

Une fois un accord trouvé : **le club demandeur doit obligatoirement saisir une demande de modification du calendrier sur son espace club** au plus tard **7 jours** avant la date du match prévu au calendrier.

Si vous recevez la rencontre, au plus tard 7 jours avant la rencontre également, vous pouvez modifier la salle et/ou l'horaire de la rencontre, sans accord du club adverse, si elle reste le même jour **et** dans la plage horaire VERTE.

Si vous souhaitez reporter une rencontre à une horaire ROUGE ou à une nouvelle date, alors l'avis favorable du club adverse est nécessaire.

Attention toutefois, les matchs ne peuvent pas être reportés :

- au-delà de la date limite de phase RETOUR, fixée par la CDS, pour les matchs RETOUR,
- au-delà de la date limite fixée par la CDS lors d'un championnat en plusieurs phases.

Art. 4.3 – Forfait avant la rencontre (24h minimum)

En cas d'équipe incomplète avant la rencontre, entraînant le forfait de cette équipe, le responsable doit prévenir l'adversaire par mail en mettant obligatoirement en copie la CDS77, ce dès que possible et au moins 24h avant la rencontre. Dans ce cas, la CDS annulera la rencontre et enregistrera le forfait sur le serveur. Aucune feuille de match n'est nécessaire.

Art. 4.4 – Forfait avant la rencontre (moins de 24h avant rencontre)

En cas de forfait constaté le jour de la rencontre, l'équipe présente doit mentionner le forfait sur la FDME (voir tutoriel) et en avertir immédiatement la CDS par e-mail : sportive@cdvb77.fr. La CDS statuera sur le forfait et l'enregistrera sur le serveur.

Art. 4.5 – Forfait général

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » :

- perte de QUATRE rencontres par forfait,
- perte de TROIS rencontres par forfait et de TROIS rencontres par pénalité,
- perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CDS.

Lorsqu'une équipe d'un club est exclue par forfait général du championnat se déroulant en rencontres « Aller » et « Retour », les points acquis ou perdus contre cette équipe, tant à l'« Aller » qu'au « Retour » sont annulés.

L'équipe déclarée forfait général, est classée dernière de sa poule.

Art. 5 – Organisation matérielle de la rencontre

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau de la sécurité des participants et des spectateurs.

Art. 5.1 – Ballon

Le club recevant doit mettre à disposition un minimum de 12 ballons/8 ballons (6 par équipe en 6x6/4 en 4x4). Les références conseillées sont les suivantes : MIKASA : V200W ; V300W ; MVA200 ; MVA300 - MOLTEN : V5M5000 ; V5M4500 - DECATHLON ALLSIX V900

Les autres ballons ne sont pas autorisés.

Art. 5.2 – Terrain

Le terrain doit mesurer 9m x 18m.

La hauteur du filet est fixée à **2,43m en loisir 1 mixte, 2,35m en loisir 2 mixte**, à 2,24m en féminin et 2,43m en masculin.

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne possède pas de tracé permanent alors un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé).

L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité.

Recul conseillé : 2m minimum autour du terrain.

Art. 5.3 – Autres équipements

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

Art. 6 - Protocoles des rencontres loisirs

Art. 6.1 - Horaires

L'horaire indiqué sur le serveur est l'horaire de début de rencontre. La salle et la FDME doivent être mises à disposition des deux équipes aux moins 30 minutes avant cet horaire.

Heure programmée de la rencontre	H
Installation du terrain et du matériel	H - 30 minutes
Remplissage de la feuille de match	H - 30 minutes
Tirage au sort	H - 14 minutes
Échauffement au filet	H - 13 minutes
Fin de l'échauffement	
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H - 3 minutes

Il est indispensable de prévoir au moins 2h de créneau après le début de la rencontre (3h conseillé).

Cas particulier d'un joueur arrivant en retard :

Si un joueur d'une équipe, qui a débuté une rencontre avec un nombre suffisant de joueurs (4 minimum en 4x4 ; 6 minimum en 6x6), arrive en retard (en cours de jeu), il peut valablement participer à la rencontre à partir du set suivant.

Pour que cela soit valable, sa licence devra avoir été enregistrée sur la feuille de match.

Ce joueur ne pourra pas intégrer une équipe complète (8 en 4x4 et 12 en 6x6) et remplacer un joueur déjà présent.

Tutoriel en line : <https://web.cdvb77.fr/protocole-dune-rencontre>

Art. 6.2 – Feuille de match et présentation des licences

Seule la feuille de match électronique (FDME) simplifiée est autorisée.

Portail dédié à la FDME : <https://fdme.ffvolley.org>

Le club recevant doit fournir la FDME via une tablette ou un smartphone. Il est responsable de la FDME et de la transmission des résultats après le match.

Important : votre collectif doit être enregistré dans l'espace club afin de le retrouver sur la FDME. Pensez à télécharger les licences et les matchs avant la rencontre.

Vérification des licences, 2 cas possibles :

- Présentation de la licence avec photo,
- Présentation du listing FFvolley des licences mentionnant la validation administrative (VA) + pièce d'identité (le préciser en commentaire),

Sans validation administrative il n'est pas autorisé à participer à une rencontre.

Dans tous les cas, un **M18 participant à une rencontre** doit avoir un **simple surclassement** valide le jour du match. Si ce surclassement n'est pas mentionné sur la licence il doit présenter un certificat médical de simple surclassement pour pouvoir participer à une rencontre. Lorsque le surclassement a été fait après la demande de licence, le club concerné devra envoyer un mail à la Ligue IDF de volley pour demander de mettre à jour la licence en question.

L'enregistrement des équipes doit être terminé **avant** l'heure de début de la rencontre.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée, (défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), une feuille de match papier devra être utilisée et envoyée par le club recevant 24h après la rencontre à : manuel.geslin@cdvb77.fr

Feuille de match à imprimer : cdvb77.fr > Documents > Sportive > Documents permanents

Art. 6.3 - Arbitrage

L'arbitrage est normalement assuré par le club recevant et peut être pris en charge par :

- un des joueurs de l'équipe recevante, accompagné éventuellement d'un joueur de l'équipe adverse en tant que 2^{ème} arbitre. Les joueurs occupant le rôle d'arbitre ne peuvent en aucun cas conseiller ou coacher leur équipe tant qu'ils sont arbitres. L'arbitre peut être remplacé pour pouvoir entrer sur le terrain, même en cours de set.

- un licencié Compet'Lib, Compétition extension Volley-ball ou Encadrement « Arbitre » ou « Educateur sportif ».

Les deux équipes peuvent toutefois s'accorder sur un auto-arbitrage.

Art. 6.4 – En cas d'interruption de la rencontre

S'il existe un horaire fixe de fin de créneau, l'équipe recevante doit avoir prévenu l'équipe adverse avant la rencontre (nous vous recommandons d'envoyer un mail aux adversaires quelques jours avant la rencontre). Par ailleurs, cette information doit être communiquée à la CDS en début de saison pour que cela figure dans l'annuaire des équipes.

En cas d'interruption d'une rencontre due à la fermeture de la salle avant le début du 5^{ème} set, le score des 3 premiers sets est conservé. L'équipe menant 2-1 après ces 3 sets remporte alors le match.

Lors de la saisie des scores, on ajoute les deux sets manquants (0/25 aux perdants et 15/0 aux vainqueurs) pour donner une victoire 3 sets à 2

Si l'interruption se produit dans le 5^{ème} set, on conserve l'écart de points et l'équipe en tête emporte le set et donc le match 3-2.

Si moins de 3 sets ont pu être joués, le club recevant sera déclaré perdant de la rencontre par pénalité.

Exemples : match Eq. A contre Eq. B

Cas 1 - interruption au 4^{ème} set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 12/20** puis interruption => l'équipe A gagne le match sur le score de 3/2 (25/23 – 22/25 – 27/25 – 0/25 – 15/0)

Cas 2 - interruption au 5^{ème} set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 5/8** puis interruption => l'équipe B gagne le match sur le score de 2/3 (25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 12/15)

Cas 3 - interruption au 3^{ème} set : **25/23 – 22/25 – 17/15** puis interruption=> l'équipe A, recevante, perd le match par pénalité 0/3 (0/25 – 0/25 – 0/25)

Art. 6.5 – Communication des résultats et transmission de la feuille de match

Le club recevant devra envoyer les résultats au plus tard le lendemain de la rencontre. En cas de retard, il disposera de 2 jours après la relance de la CDS pour transférer la FDME sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

Dans tous les cas, nous conseillons aux capitaines de conserver une photo des résultats.

Nous vous conseillons d'envoyer les résultats dès la fin de la rencontre.

Art. 7 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la **FIVB** en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

Particularités du 4 contre 4 : pas de faute de position (placement libre sur le terrain). Seul l'ordre de rotation au service doit être respecté. Les 4 joueurs sont considérés comme joueurs avant. Changements de joueurs libres et limités à 4 par set.

Art. 8 – Classement

Les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/1, 3/0 ou 3/2	3 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité ou forfait	- 1 point

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

Points / Victoires / Ratio Set / Ratio Pts

Art. 9 – Formules sportives

Matches en **3 sets gagnants de 25 pts** avec 2 pts d'écart et tie-break de 15 pts avec 2 pts d'écart.

2 temps-mort de 30'' par set par équipe.

Date limite du championnat : 20/06/2027

Aucune rencontre ne pourra se jouer après cette date.

Dates : semaines débutant le lundi

4x4 mixte :

Loisir 1 : une poule de 8. Championnat en matchs aller/retour

ALLER	12/10/2026 - 09/11/2026 - 23/11/2026 - 07/12/2026 - 04/01/2027 - 18/01/2027 - 01/02/2027
RETOUR	01/03/2027 - 15/03/2027 - 29/03/2027 - 26/04/2027 - 10/05/2027 - 24/05/2027 - 07/06/2027

Loisir 2 : 1^{ère} phase : deux poules de 10 en matchs aller. 2^{ème} phase : deux poules de six et deux poules de 4 équipes en matchs aller. Places 1 à 6, 7 à 12, 13 à 16 et 17 à 20.

PHASE 1	12/10/2026 - 09/11/2026 - 23/11/2026 - 07/12/2026 - 04/01/2027 - 18/01/2027 - 01/02/2027 - 01/03/2027 - 15/03/2027
PHASE 2	29/03/2027 - 26/04/2027 - 10/05/2027 - 24/05/2027 - 07/06/2027

6x6 mixte :

Loisir 1 : une poule de 8. Championnat en matchs aller/retour

ALLER	12/10/2026 - 09/11/2026 - 23/11/2026 - 07/12/2026 - 04/01/2027 - 18/01/2027 - 01/02/2027
RETOUR	01/03/2027 - 15/03/2027 - 29/03/2027 - 26/04/2027 - 10/05/2027 - 24/05/2027 - 07/06/2027

Loisir 2 : 1^{ère} phase : deux poules de 8 en matchs aller. 2^{ème} phase : deux poules de 8 équipes en matchs aller. Places 1 à 8 et 9 à 15 (un exempt).

PHASE 1	12/10/2026 - 09/11/2026 - 23/11/2026 - 07/12/2026 - 04/01/2027 - 18/01/2027 - 01/02/2027
PHASE 2	01/03/2027 - 15/03/2027 - 29/03/2027 - 26/04/2027 - 10/05/2027 - 24/05/2027 - 07/06/2027

4x4 masculin :

1^{ère} phase : une poule de 8 en matchs aller. 2^{ème} phase : deux poules de cinq en match aller : 1 à 5 et 6 à 10.

PHASE 1	02/11/2026 - 16/11/2026 - 30/11/2026 - 14/12/2026 - 11/01/2027 - 25/01/2027 - 22/02/2027
PHASE 2	08/03/2027 - 22/03/2027 - 19/04/2027 - 03/05/2027 - 17/05/2027 - 31/05/2027 - 14/06/2027

4x4 féminin :

Une poule de 4. Championnat en 3 rencontres par équipe

02/11/2026 - 16/11/2026 - 30/11/2026 - 11/01/2027 - 22/02/2027 - 08/03/2027 - 03/05/2027 - 31/05/2027 - 14/06/2027
--

Art. 10 – Accession

Saison 2026/2027		Saison 2027/2028
Loisir 4x4 Mixte	1 ^{er} au 5 ^{ème} de Loisir 1	Maintien en Loisir 1
	1 ^{er} de Loisir 2	Montée en Loisir 1
	6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de Loisir 1	Descente en Loisir 2 ou barrage
	2 places minimum seront attribuées lors d'un tournoi de barrage organisé à la rentrée 2025/2026	

Saison 2026/2027		Saison 2027/2028
Loisir 6x6 Mixte	1 ^{er} au 5 ^{ème} de Loisir 1	Maintien en Loisir 1
	1 ^{er} de Loisir 2	Montée en Loisir 1
	6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de Loisir 1	Descente en Loisir 2 ou barrage
	2 places minimum seront attribuées lors d'un tournoi de barrage organisé à la rentrée 2025/2026	

Saison 2026/2027		Saison 2027/2028
Loisir 4x4 masculin	1 seule division	Dépendra du nombre d'équipes
Loisir 4x4 féminin	1 seule division	Dépendra du nombre d'équipes



Rappel : une coupe départementale sera également organisée sur les semaines du 4x4 masculin et féminin



Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	marjorie.lecerf@cdvb77.fr
CDS 77	Commission Sportive	sportive@cdvb77.fr

Liens :

Comité de Seine et Marne de volley :

www.cdvb77.fr

Serveurs FFVolley (calendriers) :

http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbsp_o_home.php?codent=PTIDF77

Serveur FFVolley (espace club – demande de modification du calendrier) :

https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php

Portail dédié à la FDME :

<https://fdme.ffvolley.org>

RGES / RGLIGA / etc. :

<http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements>

Règles FIVB :

<https://www.fivb.com/volleyball/the-game/official-volleyball-rules/>

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2026/2027



2026/2027	>=2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	<=2005	<=1986	
MASCULINS	BABY/M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIORS	MASTERS										
	/	/	Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.	Filet 2,10 m. Terrain 7m. x 14m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,35 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.												
2021 6 ans M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction															2021
2020 7 ans M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction															2020
2019 8 ans M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2019
2018 9 ans M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2018
2017 10 ans M11(1)				autorisé	Interdiction														2017
2016 11 ans M11(2)				autorisé	Interdiction														2016
2015 12 ans M13(1)					Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction										2015
2014 13 ans M13(2)					Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction										2014
2013 14 ans M15(1)						Simple Surclassement	Nat & Rég. : Double Surclassement / Département Simple surclassement	Triple Surclassement	Interdiction										2013
2012 15 ans M15(2)							Simple Surclassement	Triple Surclassement	Interdiction										2012
2011 16 ans M18(1)								autorisé	Simple Surclassement										2011
2010 17 ans M18(2)								autorisé	Simple Surclassement										2010
2009 18 ans M18(3)								autorisé	Simple Surclassement										2009
2008 19 ans M21(1)								autorisé	Simple Surclassement										2008
2007 20 ans M21(2)								autorisé	Simple Surclassement										2007
2006 21 ans M21(3)								autorisé	Simple Surclassement										2006
2005 22 ans &+ SEN(1)																			2005
1986 40 ans &+ MAST																			1986

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2026/2027



2026/2027	>=2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	<=2005	<=1986	
FEMINIENS	BABY/M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIORS	MASTERS										
	/	/	Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.	Filet 2,10 m. Terrain 7m. x 14m.	Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,35 m. Terrain 9m. x 18m.	Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.												
2021 6 ans M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction															2021
2020 7 ans M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction															2020
2019 8 ans M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2019
2018 9 ans M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2018
2017 10 ans M11(1)				autorisé	Nat & Rég. : Interdiction Départ. : Simple Surclassement														2017
2016 11 ans M11(2)				autorisé	Simple Surclassement	Nat & Rég. : Interdiction Départ. : Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction										2016
2015 12 ans M13(1)					Simple Surclassement	Nat & Rég. : Interdiction Départ. : Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction										2015
2014 13 ans M13(2)					Simple Surclassement	Nat & Rég. : Interdiction Départ. : Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction										2014
2013 14 ans M15(1)						Simple Surclassement	Nat & Rég. : Double Surclassement Départ. Simple surclassement	Triple Surclassement	Interdiction										2013
2012 15 ans M15(2)							Simple Surclassement	Triple Surclassement	Interdiction										2012
2011 16 ans M18(1)								autorisé	Simple Surclassement										2011
2010 17 ans M18(2)								autorisé	Simple Surclassement										2010
2009 18 ans M18(3)								autorisé	Simple Surclassement										2009
2008 19 ans M21(1)								autorisé	Simple Surclassement										2008
2007 20 ans M21(2)								autorisé	Simple Surclassement										2007
2006 21 ans M21(3)								autorisé	Simple Surclassement										2006
2005 22 ans &+ SEN(1)																			2005
1986 40 ans &+ MAST																			1986